

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 13 MARS 2019**

Présents : André DURAND, Christiane COMPAING, Jean PORTUGAL, Annie OLEI, Hervé BENOIT, Lucienne BULLE, Yves MANDRAY, Nadège JAY, Jean-Louis DOULS, Gwénaëlle BIBOUD, Joël RECORDON, Pierrette PEYRE, Laurent JOUTY, Olivier COMMUNAL, Jean-Pierre LANDELLE, Frédéric SANTIN-JANIN, François PEILLEX, Nicole AGUETTAZ, Michel ROSSIGNOL, Jean-Paul DELCROIX, Gildas WIES, Etienne CHALUMEAU, Sandrine BERTHET, Anthony FACHINGER, Virginie TISSOT, Jean-Loup CREUX, Joseph MORELLI, David ATES, Béatrice CREUX, Virgile FIELBARD, Marie-Hélène OGE

Procurations : Fabien GARCIA à Joël RECORDON, Jean-Pierre TRANCHANT à Christiane COMPAING, Catherine HUMBERT à Gwénaëlle BIBOUD, Sandra CHELLOUG à Anthony FACHINGER

Absents : Isabelle CILLIS, Jean-Philippe MENEGHIN

Ouverture de séance : 20h10

Secrétaire de séance : Hervé BENOIT

\* \* \* \* \*

Préambule :

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 février 2019 est soumis à l'approbation des conseillers présents.

Vote :

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		34

**DELIBERATION N°01**

**ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS PRINCIPAUX LA ROCHETTE ET ETABLE ET BUDGETS ANNEXES ZH COLOMBIER LA ROCHETTE (P01/P02)**

Monsieur le Maire précise que les services de la Trésorerie ont adressés les comptes de gestion relatifs aux budgets de la commune de La Rochette (budget principal et annexe ZH Colombier) et d'Etable (budget principal).

Il précise que ceux-ci ne relèvent aucune anomalie bloquante avec les comptes administratifs communaux. Il convient en l'occurrence de les approuver.

**Délibération proposée** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 concernant le budget principal et les budgets annexes susmentionnés, les décisions modificatives respectives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes correspondant, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, ceux de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées dans chacun des 3 budgets susvisés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées dans le budget principal du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur les exécutions budgétaires de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Déclare que les comptes de gestion des budgets principaux des communes historiques de La Rochette et d'Etable et annexe ZH Colombier de la commune historique de La Rochette pour l'exercice 2018, dressés par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote :**

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		34

**20h20 : Arrivée de Monsieur David ATES**

**DELIBERATION 02**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGETS PRINCIPAUX (P03)**

Monsieur le Maire de la commune historique de La Rochette et Madame la Maire de la commune historique d'Etable quittent la salle et la présidence est assurée par Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Les résultats de l'exercice 2018 se présente ainsi :

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

		2018	2018
		Prévu	Réalisé
011	GLOBAL	1 436 170,64	1 183 090,72
	LR	1 353 080,64	1 135 287,09
	ET	83 090,00	47 803,63
012	GLOBAL	2 185 380,00	2 098 466,66
	LR	2 141 000,00	2 054 966,16
	ET	44 380,00	43 500,50
014	GLOBAL	106 168,73	99 920,00
	LR	78 000,00	74 618,00
	ET	28 168,73	25 302,00
022	GLOBAL	436,53	
	LR	436,53	
	ET	0,00	
023	GLOBAL	654 442,90	
	LR	269 759,36	
	ET	384 683,54	
042D	GLOBAL	443 410,00	420 370,16
	LR	443 410,00	420 370,16
	ET	0,00	0,00
65	GLOBAL	640 300,00	547 446,44
	LR	567 000,00	478 427,71
	ET	73 300,00	69 018,73
66	GLOBAL	168 464,53	168 007,88
	LR	166 100,00	165 643,35
	ET	2 364,53	2 364,53
67	GLOBAL	37 028,68	16 732,41

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

		2018	2018
		Prévu	Réalisé
002	GLOBAL	697998,01	
	LR	318 236,53	
	ET	379 761,48	
013	GLOBAL	54 000,00	46 367,89
	LR	54 000,00	44 344,90
	ET	0,00	2 022,99
042R	GLOBAL	10 550,00	939,40
	LR	1 050,00	939,40
	ET	9 500,00	0,00
70	GLOBAL	369 500,00	345 935,12
	LR	369 300,00	345 457,12
	ET	200,00	478,00
73	GLOBAL	3 618 970,00	3 560 928,57
	LR	3 415 000,00	3 398 696,61
	ET	203 970,00	162 231,96
74	GLOBAL	784 678,00	862 272,94
	LR	733 000,00	713 988,20
	ET	51 678,00	148 284,74
75	GLOBAL	132 200,00	155 330,67
	LR	127 700,00	149 830,67
	ET	4 500,00	5 500,00
76	GLOBAL	500,00	80,00
	LR	500,00	80,00
	ET	0,00	0,00
77	GLOBAL	3 406,00	9 078,63

AD

	LR	500,00	24,00
	ET	36 528,68	16 708,41
TOTAL GLOBAL		5 671 802,01	4 534 034,27
TOTAL LR		5 019 286,53	4 329 336,47
TOTAL ET		652 515,48	204 697,80

	LR	500,00	5 852,47
	ET	2 906,00	3 226,16
TOTAL GLOBAL		5 671 802,01	4 980 933,22
TOTAL LR		5 019 286,53	4 659 189,37
TOTAL ET		652 515,48	321 743,85

### INVESTISSEMENT DEPENSES

		2018	2018
		Prévu	Réalisé
001	GLOBAL	485 965,01	
	LR	485 965,01	
	ET	0,00	
040D	GLOBAL	10 550,00	939,40
	LR	1 050,00	939,40
	ET	9 500,00	0,00
041D	GLOBAL	125 674,99	91 575,88
	LR	113 807,63	80 041,62
	ET	11 867,36	11 534,26
020	GLOBAL	0,00	
	LR	0,00	
	ET	0,00	
10D	GLOBAL	113 706,36	112 195,54
	LR	43 700,00	42 189,18
	ET	70 006,36	70 006,36
13D	GLOBAL	0,00	0,00
	LR	0,00	0,00
	ET	0,00	0,00
16D	GLOBAL	757 822,17	757 224,55
	LR	736 500,00	735 902,40
	ET	21 322,17	21 322,15
20	GLOBAL	133 308,00	69 056,32
	LR	70 636,00	35 766,00
	ET	62 672,00	33 290,32
204	GLOBAL	14 871,00	14 173,90
	LR	0,00	0,00
	ET	14 871,00	14 173,90
21	GLOBAL	761 951,51	392 580,73
	LR	425 750,00	365 545,27
	ET	336 201,51	27 035,46
23	GLOBAL	227 506,00	178 544,48
	LR	193 150,00	156 883,88
	ET	34 356,00	21 660,60
TOTAL GLOBAL		2 631 355,04	1 616 290,80
TOTAL LR		2 070 558,64	1 417 267,75
TOTAL ET		560 796,40	199 023,05

### INVESTISSEMENT RECETTES

		2018	2018
		Prévu	Réalisé
001	GLOBAL	108 892,61	
	LR	0,00	
	ET	108 892,61	
021	GLOBAL	654 442,90	
	LR	269 759,36	
	ET	384 683,54	
024	GLOBAL	10 000,00	0,00
	LR	10 000,00	0,00
	ET	0,00	0,00
040R	GLOBAL	443 410,00	420 370,16
	LR	443 410,00	420 370,16
	ET	0,00	0,00
041R	GLOBAL	125 674,99	91 575,88
	LR	113 807,63	80 041,62
	ET	11 867,36	11 534,26
10	GLOBAL	954 768,00	1 065 744,28
	LR	899 415,01	992 247,29
	ET	55 352,99	73 496,99
13R	GLOBAL	127 800,00	134 633,26
	LR	127 800,00	134 633,26
	ET	0,00	0,00
16R	GLOBAL	221 700,00	192 037,75
	LR	221 700,00	192 037,75
	ET	0,00	0,00
20R	GLOBAL	8 866,64	730,64
	LR	8 866,64	730,64
	ET	0,00	0,00
23R	GLOBAL	175 000,00	169 935,21
	LR	175 000,00	169 935,21
	ET	0,00	0,00
TOTAL GLOBAL		2 830 555,14	2 075 027,18
TOTAL LR		2 269 758,64	1 989 995,93
TOTAL ET		560 796,50	85 031,25

AD

OPERATIONS LA ROCHETTE	2018	2018
	Prévu	Réalisé
360	170 050,00	94 462,60
373	1 550,00	1 520,44
374	27 600,00	10 164,00
<b>TOTAL</b>	<b>199 200,00</b>	<b>106 147,04</b>

CUMUL GLOBAL	2 830 555,04	1 722 437,84	CUMUL GLOBAL	2 830 555,14	2 075 027,18
CUMUL LR	2 269 758,64	1 523 414,79	CUMUL LR	2 269 758,64	1 989 995,93
CUMUL ET	560 796,40	199 023,05	CUMUL ET	560 796,50	85 031,25

	Résultat 2018	Résultat 2017	Résultat global	Résultat aggloméré avec reprise résultat assainissement
BALANCE FONCTIONNEMENT 2018 (CA) GLOBAL	446 898,95	697 998,01	1 144 896,96	1 377 423,75
BALANCE FONCTIONNEMENT 2018 (CA) LR	329 852,90	318 236,53	648 089,43	880 616,22
BALANCE FONCTIONNEMENT 2018 (CA) ET	117 046,05	379 761,48	496 807,53	496 807,53

	Résultat 2018	Résultat 2017	Résultat global	Résultat aggloméré avec reprise résultat assainissement
BALANCE INVESTISSEMENT 2018 (CA) GLOBAL	352 589,34	-377 072,40	-24 483,06	-85 679,08
BALANCE INVESTISSEMENT 2018 (CA) LR	466 581,14	-485 965,01	-19 383,87	-80 579,89
BALANCE INVESTISSEMENT 2018 (CA) ET	-113 991,80	108 892,61	-5 099,19	-5 099,19

Budget principal La Rochette :

Compte-tenu du résultat de clôture 2017 excédentaire de 318 236,53 € en section de fonctionnement et d'un résultat excédentaire au titre de l'exercice 2018 de 329 852,90, le résultat cumulé de clôture 2018 de la section de fonctionnement présente un excédent de 648 089,43 €.

A noter que lors de l'affectation des résultats au budget primitif 2019, il sera nécessaire de reprendre le résultat excédentaire de 232 526,79 € issu de la dissolution du budget assainissement.

Compte-tenu du résultat de clôture 2017 déficitaire de 485 965,01 € en section d'investissement et d'un résultat excédentaire de 466 581,14 € au titre de l'exercice 2018, le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement présente un déficit de 19 383,87 €.

A noter que lors de l'affectation des résultats au budget primitif 2019, il sera nécessaire de reprendre le résultat déficitaire de 61 196,02 € issu de la dissolution du budget assainissement.

Budget principal Etable :

Compte-tenu du résultat de clôture 2017 excédentaire de 379 761,48 € en section de fonctionnement, le résultat cumulé de clôture 2018 de la section de fonctionnement présente un excédent de 496 807,53 €.

Compte-tenu du résultat de clôture 2017 excédentaire de 108 892,61 € en section d'investissement, le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement présente un déficit de 5 099,19 €.

AD

Monsieur Etienne CHALUMEAU demande à ce que les libellés des comptes soient joints au compte-rendu, afin de permettre une meilleure lisibilité pour le citoyen

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique de La Rochette tel que présenté
- Approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la commune historique d'Etable tel que présenté

**Vote :**

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		33

**DELIBERATION 03**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER LA ROCHETTE (P04)**

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence est assurée par Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Le résultat de l'exercice 2018 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
	2018	
	Prévu	Réalisé
002	134 744,45	0,00
042	979 743,98	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 114 488,43</b>	<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES		
	2018	
	Prévu	Réalisé
042	775 769,93	
70	338 718,50	
<b>TOTAL</b>	<b>1 114 488,43</b>	<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		
	2018	
	Prévu	Réalisé
001	318 454,90	
040	775 769,93	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 094 224,83</b>	<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES		
	2018	
	Prévu	Réalisé
024	114 480,85	0,00
040	979 743,98	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 094 224,83</b>	<b>0,00</b>

BALANCE 2018	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	RESULTAT D'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	0.00	- 318 454,90	- 318 454,90
FONCTIONNEMENT	0.00	- 134 744,45	- 134 744,45
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>- 453 199,35</b>	<b>- 453 199,35</b>

A.J

Compte-tenu du résultat de clôture nul au titre de l'année 2018 en la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement est déficitaire de 134 744,45 €.

Compte tenu du résultat de clôture nul au titre de l'année 2018 en la section d'investissement, le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement présente un déficit de 318 454,90 €.

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe Zone d'Habitat du Colombier de la commune historique de La Rochette tel que présenté

**Vote :**

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		33

**DELIBERATION 04**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRINCIPAL 2019**

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2018, le résultat aggloméré des deux communes historiques de la section de fonctionnement, y compris reprise de l'excédent du budget annexe assainissement de La Rochette est excédentaire de 1 377 423,75 € (y compris reprise du résultat excédentaire d'assainissement) et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de 85 679,08 € (y compris résultat déficitaire d'assainissement).

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté, chapitre 002 (recettes) :	1 377 423,75 €
(Reprise du résultat excédentaire d'assainissement : 232 526,79 €	
Reprise du résultat excédentaire La Rochette : 648 089,43 €	
Reprise du résultat excédentaire Etable : 496 807,53 €	
Déduction couverture déficit d'investissement : - 85 679,08 €)	

Résultat d'investissement :

Déficit d'investissement reporté, chapitre 001 (dépenses) :	85 679,08 €
(Reprise du résultat déficitaire d'assainissement : 61 196,02 €	
Reprise du résultat déficitaire La Rochette : 19 383,87 €	
Reprise du résultat déficitaire Etable : 5 099,19 €)	
Excédents de fonctionnement capitalisés, article 1068 (recettes) :	85 679,08 €
(Couverture du déficit 85 679,08 €)	

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif principal 2019 tels que présentés ci-dessus.

AJ

Vote :

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		35

**DELIBERATION 05**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZH COLOMBIER 2019**

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2018, le résultat est déficitaire de 134 744,45 € et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de 318 454,90 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat de fonctionnement :

Déficit de fonctionnement reporté, chapitre 002 (dépenses) : 134 744,45 €

Résultat d'investissement :

Déficit d'investissement reporté, chapitre 001 (dépenses) : 318 454,90 €

**Délibération proposée :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif annexe ZH Colombier 2019 tels que présentés ci-dessus.

Vote :

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		35

**DELIBERATION N°06**

**CONSEIL MUNICIPAL – REGLEMENT INTERIEUR (P05)**

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de l'assemblée et fixe notamment :

- Les conditions d'organisation des débats d'orientation budgétaire
- Les règles de présentation et d'examen des questions orales ainsi que leur fréquence
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou marchés

Le projet de règlement a été transmis aux membres du conseil municipal et Monsieur le maire fait état des principales dispositions contenues dans le projet.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-8,

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 09/01/2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du conseil municipal tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération

**Vote :**

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
	1 (Etienne CHALUMEAU)	34

**DELIBERATION N°07**

**SDES 73 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT (P06)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente

**Vote :**

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		35

**DELIBERATION N° 08**

**AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE EN VUE D'AMENAGEMENT PIETONNIER VERS LE CABINET MEDICAL (P07)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a prévu l'aménagement d'un accès à l'entrée de l'école élémentaire coté parking du gymnase de la Seytaz.

Les parents empruntent en effet, un passage qui se situe à proximité des berges du Gelon sur un terrain privé appartenant au cabinet médical.

Monsieur le Maire précise que des relevés topographiques ont été réalisés par un géomètre expert qui ont donné lieu à l'établissement de documents d'arpentage.

A.)

Suite à une négociation amiable, les propriétaires ont accepté de céder au prix de 10€/m<sup>2</sup>, au bénéfice de la commune, les parcelles nécessaires à la réalisation du projet communal.

Propriétaires	N° parcelle	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Nouveau n° de parcelle	Surface à acquérir (m <sup>2</sup> )
SCI Médicale de la Seytaz	AB141	1 913	AB416 AB417	668 24

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais de géomètre et d'acquisition seront pris en charge par la Commune.

Afin de réaliser les aménagements de sécurité et régulariser une situation de fait, il est proposé d'acquérir la parcelle nécessaire, selon le plan joint.

Monsieur David ATES estime que le prix d'achat au mètre carré est trop élevé.

**Délibération proposée :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition par la commune d'une surface totale de 692 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 10 €/m<sup>2</sup> toutes indemnités comprises, de la parcelle inscrite dans le tableau ci-dessus
- Sollicite la SCP Amélie FERON et Nicolas ENGEL, notaires à La Rochette, pour représenter la commune dans la constitution des actes notariés
- Précise que l'ensemble des frais de l'acquisition seront pris en charge par la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision

**Vote :**

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		35

**DELIBERATION N° 09**

**AFFAIRES COMPTABLES – DUREES D'AMORTISSEMENTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer pour d'éventuelles acquisitions à venir, relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessous, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

Le seuil unitaire pour les biens de faible valeur est fixé à 500 € TTC pour le budget de la commune. Les biens dont la valeur est inférieure à 1 000 € s'amortissent en 1 an.

Les catégories d'immobilisation concernées figurent dans le tableau suivant :

AJ

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée applicable Valgelon-La Rochette (ans)
202	Documents d'urbanisme et numérisation de cadastre	10
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion (non suivi de travaux)	5
204111 à 204421	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers matériels ou d'études	5
204112 à 204422	Subventions d'équipement versées pour le financement de bâtiments et d'installations	30
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	2
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
2121	Plantations arbres arbustes	20
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20
2135	Aménagement des constructions	20
2138	Autres constructions	15
2151	Réseaux de voirie	15
2152	Installations de voirie	30
21531	Réseaux d'adduction d'eau	20
21532	Réseaux d'assainissement	20
21568	Matériel et outillage d'incendie	15
2158	Autres installations matériel et outillages techniques	10
2181	Agencements et aménagements divers	20
2182	Matériel de transport	10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	15
2188	Autres immobilisations corporelles	10

**Délibération proposée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321-2,27°, L2321-3 et R2321-1,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter les durées d'amortissements tel que proposées dans le tableau ci-dessus

**Vote :**

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		35

A.D

## INFORMATION DES DELEGUES

- **SIEAP**

*Rapporteur : Virgile FIELBARD*

*Le budget a été voté.*

*Les résultats de fonctionnement (+ 300 000 €) et d'investissement (+ 1 300 000 €) sont excédentaires. Avec les cumuls de résultats des années antérieures le syndicat dispose d'environ 1,38 M€ pour réaliser de nouvelles opérations d'investissement.*

*Des travaux sont prévus sur la commune de Valgelon-La Rochette pour 2019.*

*A ce jour 7 communes ont délibéré contre le transfert de la compétence eau potable à l'intercommunalité.*

## QUESTIONS DIVERSES

- **Transport scolaire du bus direction lycée Pontcharra**

*Dans le cadre de Valgelon-La Rochette le bus qui dessert le lycée de Pontcharra part de La Rochette. Monsieur David ATES demande s'il serait possible qu'un départ puisse être envisagé sur le secteur d'Etable. Monsieur le Maire précise que la Région sera interrogée sur cette question.*

- **Location Green**

*A la majorité des conseillers, l'avis est de ne pas relancer un appel à candidature.*

- **Projet garage Michelland et locaux intercommunaux**

*Le projet de nouveaux locaux a été présenté à la communauté de communes. Les besoins de l'intercommunalité ont évolué et une réflexion plus globale a été menée.*

*La petite enfance serait regroupée sur le site de la crèche par une extension du bâtiment actuel pour accueillir le RAM et la ludothèque.*

*La jeunesse serait installée dans le cadre du projet Michelland.*

*L'enfance pourrait être intégrée au projet de self et d'accueil périscolaire en mutualisant l'équipement. Selon avis du conseil, il sera nécessaire de revoir le projet pour l'espace demandé par la communauté de communes.*

*Le conseil municipal rend un avis favorable pour intégrer les besoins de la communauté de communes dans le projet self.*

*Concernant l'analyse amiante réalisée par l'EPFL, il apparaît que celle-ci révèle un manque de sérieux évident. En effet le diagnostic réalisé est faux et pour cause le bureau retenu a mis un expert qui n'avait pas les qualifications requises pour effectuer le diagnostic.*

*Un courrier en demande de remboursement de ce diagnostic sera adressé à l'EPFL.*

- **ARCADE**

*L'assemblée générale se tiendra le 31/03/2019.*

*Par ailleurs l'association a été retenue dans le cadre d'un appel à projet triennal émanant du Ministère des Affaires Etrangères, en abondement des subventions communales cumulées.*

- **Réunion publique du Rassemblement National**

*Monsieur Etienne CHALUMEAU demande ce qui motivé l'organisation sur la commune de cette réunion, si le parti est accueilli sur invitation de la commune, et s'il règlera la location de la salle.*

*Monsieur le Maire précise que la salle est prêtée à titre gracieux, comme elle le serait pour n'importe quel autre parti.*

*Monsieur le Maire rappelle que toutes demandes émanant d'un leader politique, en vue d'organiser une réunion sur la commune, obtiendra une réponse favorable. Dans le cadre du débat démocratique, Monsieur le Maire rappelle qu'il ne lui appartient pas d'exclure une quelconque force politique.*

A 9

*Monsieur David ATES expose que, de son point de vue, la commune pouvait refuser de mettre à disposition un équipement utilisé par des associations rochettoises, même si cela devait engendrer un contentieux pour la collectivité.*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'David ATES', written in a cursive style.